

AVENANT A L'ARTICLE 9 DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE AIRPUB'impact

1. Généralités

Le fait d'envoyer un produit à notre service après-vente implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales. Aucune exception n'y sera faite. Tout produit retourné sans notre accord et/ou le numéro de retour et/ou la fiche SAV n'est pas apparent sur le colis, tout retour de marchandise en port dû, tout colis endommagé ou dont l'emballage ne semble pas suffisant sera refusé et aussitôt retourné à l'expéditeur. Aucun produit ne sera remplacé ou remboursé par anticipation. AIRPUB'impact s'efforce de réparer ou à d'échanger le produit sous garantie au plus vite (voir ci dessous : 2. durée et conditions de garanties, 3. Procédure de SAV ligne 4), soit moins de 15 jours. Cependant, ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à une quelconque indemnisation en cas de dépassement. Le client s'engage à se soumettre aux résultats des tests effectués par notre service après-vente. Aucun dépôt ou retrait de matériel auprès du service après-vente n'est possible dans nos locaux.

2. Durée et conditions de garantie

Nos ballons et dirigeables captifs sont garantis 1 an sur les thermo soudures. Seule la facture d'achat acquittée établie au client est valable comme preuve de garantie. Les réparations ou remplacement de produit effectué dans la période de garantie ne prolongent pas sa durée.

Sont exclus de toute garantie :

1. Les défauts d'utilisation ou d'entretien.
2. Les détériorations dues à une erreur de manipulation, à une utilisation abusive ou anormale et à l'incapacité d'utiliser ce produit.
3. Les détériorations dues aux événements extérieurs (vandalisme, intempéries tel que foudre, vent, pluie, humidité, stockage non conforme etc...).
4. Les trous, accrocs, frottement anormal, usure prononcée, coup de cutter...
5. Une intervention effectuée sur le produit par une autre personne non mandatée par le service après-vente.
6. Tout problème lié à l'hélium, à l'air, surgonflage, sous gonflage, trop plein causant l'éclatement du ballon.
7. Tout produit non conforme à la demande écrite et/ou aux photos envoyées pour la demande de retour et/ou à la fiche SAV.
8. Modification de toute nature de la structure gonflable (ergonomie, forme, rajout d'éléments..)
9. Nous excluons toute garantie au non respect de la charte et engagement de responsabilité client soumis au cahier des charges.

3. Procédure de S.A.V

1. La demande de retour doit être faite par écrit auprès de notre service après-vente soit par fax au 0413334950, par courrier à AIRPUB'impact L'oliveraie chemin de la justice n°2 La motte d'aigues ou par e-mail à info@airpubimpact.com accompagnée de minimum 3 photos explicites et visibles de l'état du produit en gros plan des zones concernées ainsi qu'une photo vue d'ensemble, ainsi qu'une photo de l'environnement du lieu de l'évènementiel. Seul AIRPUB'impact sera habilité à accepter le retour.
2. Pour tout produit ayant fait l'objet d'un accord de retour, il vous sera communiqué un numéro de retour, une fiche SAV ainsi que l'adresse de retour. Le produit doit être retourné dans un délai de 5 jours ouvrables correctement emballé. L'attribution d'un numéro de retour n'est pas une reconnaissance de défectuosité du produit mais uniquement un accord de retour de ce produit. Le numéro de retour lisible et visible ainsi que la fiche SAV devront impérativement être sur le colis.
3. Tout produit retourné suite à l'accord de notre service après-vente fera l'objet d'un enregistrement informatique. Tout accessoire et justificatif accompagnant le produit y sera noté.
4. Toute réparation hors garantie fera l'objet d'un devis écrit reprenant le diagnostic de AIRPUB'impact. La réponse au devis est prise en compte seulement si le devis est signé et tamponné avec le cachet du magasin ou l'accord du client final. Aucune réparation n'est effectuée sans l'accord écrit du client. Un paiement est exigé avant livraison et avant toute réparation.
5. Le délai de stockage d'un produit dont le devis n'a pas été accepté, dont le devis a été refusé ou si le produit retourné s'est avéré sans défaut est de 3 mois maximum. Au-delà de ce délai et après relance écrite faite au client, AIRPUB'impact se réserve le droit de détruire le produit sans qu'aucune indemnité ne soit due au client.
6. Si le produit retourné s'avère sans défaut ou si le devis établi pour une réparation non prise en compte dans la garantie n'a pas été accepté ou est refusé, nous nous réservons le droit de facturer au client un montant forfaitaire de 49 € TTC. Le retour des produits est à la charge du client et ne se fera qu'au paiement de ce forfait au transporteur lors de la présentation.